

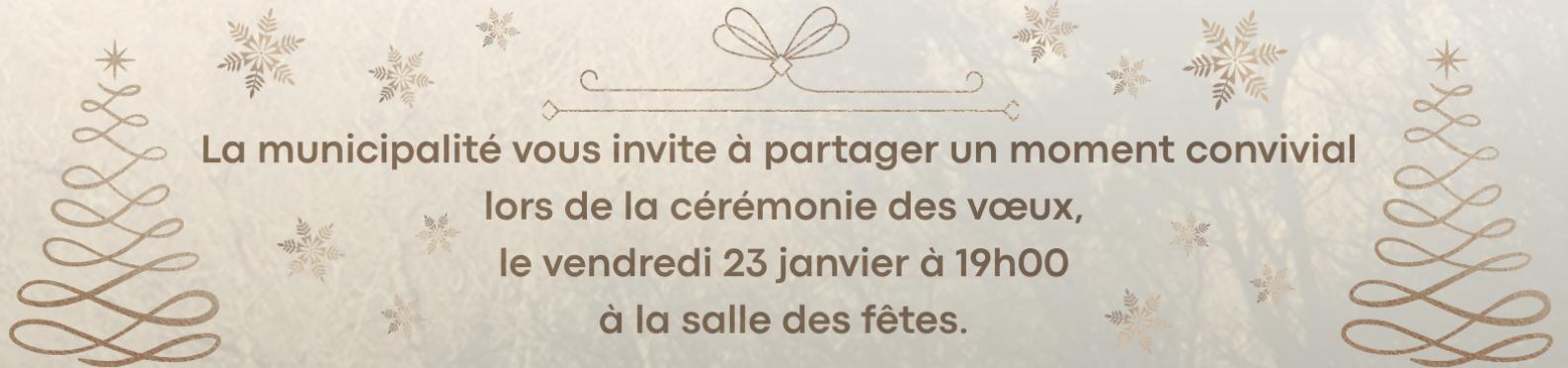


CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



La municipalité vous invite à partager un moment convivial
lors de la cérémonie des vœux,
le vendredi 23 janvier à 19h00
à la salle des fêtes.



SOMMAIRE

INFOS MUNICIPALES

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux	4
Séance du 23 juin 2025	4
Séance du 29 septembre 2025.....	7
11 novembre 1918 : Se souvenir pour construire la paix	11
Nouvel adressage des adresses postales	12
Procédure de rétrocessions des concessions funéraires abandonnées	13
Dépôts sauvages : soyons vigilants !	14
Le compostage au cimetière	14
Repas des aînés placé sous le signe de la convivialité	15
100 ^e anniversaire de Fernand Bellio	15

INFOS DIVERSES

Élections municipales 2026 : 15 et 22 mars 2026	16
Xylella fastidiosa : une surveillance renforcée sur la commune.....	17
La minute ALAE !.....	18
Interview de Christine, Directrice de l'ALAE de Montesquieu-Lauragais	18
Cybersécurité et création de jeux vidéo : un atelier familial réussi.....	19
Des histoires qui voyagent : la bibliothèque à l'école élémentaire	20
L'application mobile de la commune est disponible !	20
Tiques : restons vigilants !	21
Broyage des végétaux.....	21
Le berceau du pastel : une histoire d'or bleu.....	22

ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes.....	23
Briqu'A Bras	23
Gymnastique Montesquirienne	24
Les Amis du Thé Dansant.....	24
Association de Danse SD SWING.....	25
Ensemble William Maurer	25
Professionnels du village	26
État civil pour l'année 2025.....	27

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ

Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS



Chères habitantes, chers habitants,

En raison de la période pré-électorale en cours, la communication de la commune doit rester strictement neutre et limitée aux informations nécessaires au fonctionnement du service public.

Les services municipaux poursuivent leurs missions quotidiennes et demeurent à votre disposition pour toute démarche administrative ou information d'intérêt général.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous des vœux de paix, de santé et de sérénité.

Je vous souhaite une excellente année 2026. Qu'elle vous apporte satisfaction dans vos projets personnels et professionnels, ainsi que des moments de partage et de convivialité au sein de notre commune.

Rani MAHCER

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux

Les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

Séance du 23 juin 2025

Pouvoirs :

C. Bandiera a donné pouvoir à C. Crouzil
 B. Larroche a donné pouvoir à P. Carrière
 P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer
Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel
 Secrétaire de séance : N. Fauré

Approbation du compte rendu du 14 avril 2025

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-13 : TDL-délibération de principe-Déploiement du schéma d'interprétation Canal du Midi

Mme Hélène MARTY, chargée de mission Développement touristique de Terres du Lauragais présente le projet de schéma d'interprétation qui concerne entre autres le site du pont d'En Serny sur la thématique « paysages et territoires traversés ». Le projet est de réaliser une histoire muséo et scénographique tout au long du canal. Le but est d'inciter les passants à visiter notre territoire. Un QR code pourra renvoyer vers le site internet de l'office de tourisme ou de la mairie. Réception du chantier décembre 2026.

Il est précisé que la réalisation de ce projet et le cofinancement des études et travaux par les communes et l'intercommunalité seront conditionnés aux modalités de participation des partenaires sollicités. Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le principe de participer à ce projet selon les modalités de cofinancement envisagées.

Le budget pour le point concernant le pont d'En Serny indique un reste à charge pour la commune de 1 236,70 €.

Le maire propose de voter pour la délibération de principe en faveur du projet.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Pour : R. Andouard, C. Crouzil, C. Donnadieu-Mariojouls, N. Fauré, A. Mahcer (pouvoir de P. Fuser), S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, J. Tsougas

Contre : C. Crouzil (pouvoir de C. Bandiera)

Abstention : P. Carrière, P. Carrière (pouvoir de B. Larroche)

Délibération n°2025-14 : Finances- SDEHG mise en place d'une prise électrique sur façade

La commune souhaite mettre en place une prise électrique sur la façade de la mairie pour sécuriser le branchement des guirlandes lumineuses lors des festivités.

Les travaux du devis présenté comprennent les éléments suivants :

Fourniture et pose d'une prise guirlande sur façade équipée d'un disjoncteur différentiel 30mA.

Réalisation d'une mise à la terre en passant par la corniche à l'horizontale et la gouttière à la verticale.

Réalisation d'une tranchée sur 3 mètres afin d'implanter un piquet de terre en dehors des canalisations souterraines.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	212 €
Part SDEHG	536 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	596 €
TOTAL	1 344 €

Plan de financement prévisionnel	HT (€)
Esquisse (devis)	11 800,00
Conception (estimation)	2 333,33
Suivi des travaux (estimation)	2 000,00
Travaux (estimation)	50 000,00
TOTAL	66 133,33

Financeurs	HT (€)	%
État	5 81,00	7,68
LEADER (fonds européen) (max 64%)	35 325,33	53,42
Région DIE (travaux)	12 500,00	18,90
Reste à charge du territoire	13 227,00	20,00
Communauté de communes TdL (50 %)	6 613,50	10,00
Communes (50 % reste à charge)	6 613,50	10,00
TOTAL	66 133,33	100,00

Répartition du plan de financement pour le point concernant le pont d'En Serny :

Estimation des études HT	Estimation des travaux HT	50% du reste à charge par site par commune	Total par commune du reste à charge en HT
4 033,33 €	8 333,33 €	1 236,70 €	1 236,70 €

Le maire propose de voter pour approuver ce projet et de le financer via les fonds propres de la commune :

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Pour : R. Andouard, C. Crouzil (pouvoir de C. Bandiera), P. Carrière, C. Crouzil, N. Fauré, A. Mahcer (pouvoir de P.

Fuser), S. Gasc, M. Lacheroy, P. Carrière (pouvoir de B. Larroche), A. Mahcer, E. Pouzac, J. Tsougas

Abstention : C. Donnadieu-Mariojouls attire l'attention du conseil sur le positionnement prévu de la prise, en hauteur, qui contraindrait les agents municipaux à intervenir dans des conditions de travail présentant des risques liés aux chutes et à la sécurité en hauteur. Il rappelle que le choix de l'emplacement doit respecter les exigences du Code du travail, et en particulier les dispositions de l'article R. 233-13-20. Afin de garantir la sécurité des agents, il est proposé que l'entreprise soustraite soit accompagnée lors de la mise en place de la prise, de manière à privilégier un positionnement permettant un accès simple et sécurisé, sans recours à des moyens techniques spécifiques. Cette démarche vise à éviter la réalisation de travaux dangereux au sens des arrêtés du 19 mars 1993 et du 25 février 2003 relatifs à l'intervention d'entreprises extérieures.

Délibération n°2025-15 : Finances-tarifs périscolaires 2025-2026

La commission en charge des affaires scolaires s'est réunie afin d'étudier l'éventuelle augmentation des tarifs périscolaires. Après avoir comparé les tarifs des communes voisines, différents scénarios ont été proposés.

Tarification de l'ALAE :

- Proposition de supprimer la tarification pour les enfants non-résidents sur la commune qui concernait uniquement 5 enfants pour l'année scolaire 2024/2025.
- Proposition de modification de la tarification du soir en distinguant 2 périodes :
 - Période 1 de 16h30 à 17h30 : intégration de 15 min de récréation
 - Période 2 de 17h30 à 18h30 : application des tarifs identiques à la période 1

	Tarif selon le quotient familial et les périodes (€)		
	Matin : 7h30 - 8h50 (1h20)		Midi
Quotient familial	1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant
Jusqu'à 500€	0,33	0,23	0,17
De 501€ à 599€	0,54	0,38	0,27
De 600€ à 799€	0,76	0,53	0,37
De 800€ à 1099€	0,99	0,70	0,48
De 1100€ à 1299€	1,22	0,86	0,59
De 1300€ à 1399€	1,46	1,03	0,71
De 1400€ à 1599€	1,71	1,20	0,83
De 1600€ à 1799€	1,97	1,38	0,96
De 1800€ à 1999€	2,24	1,56	1,11
De 2000€ et plus	2,52	1,76	1,27
			0,55

	Soir période 1 : 16h30 - 17h30 (1h00)

Quotient familial	1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant
Jusqu'à 500€	0,29	0,20	0,14
De 501€ à 599€	0,49	0,33	0,23
De 600€ à 799€	0,69	0,46	0,32
De 800€ à 1099€	0,89	0,60	0,41
De 1100€ à 1299€	1,09	0,74	0,50
De 1300€ à 1399€	1,30	0,89	0,60
De 1400€ à 1599€	1,52	1,05	0,71
De 1600€ à 1799€	1,74	1,21	0,83
De 1800€ à 1999€	1,96	1,37	0,96
De 2000€ et plus	2,19	1,53	1,10

	Soir période 2 : 17h30 - 18h30 (1h00)		
Quotient familial	1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant
Jusqu'à 500€	0,29	0,20	0,14
De 501€ à 599€	0,49	0,33	0,23
De 600€ à 799€	0,69	0,46	0,32
De 800€ à 1099€	0,89	0,60	0,41
De 1100€ à 1299€	1,09	0,74	0,50
De 1300€ à 1399€	1,30	0,89	0,60
De 1400€ à 1599€	1,52	1,05	0,71
De 1600€ à 1799€	1,74	1,21	0,83
De 1800€ à 1999€	1,96	1,37	0,96
De 2000€ et plus	2,19	1,53	1,10

Tarification de la cantine :

- Suppression de la distinction tarifaire pour les enfants non-résidents de la commune.
- Révision des tarifs sur la base du coût réel du repas, estimé à 4,80 €.
 - Augmentation des tarifs en conséquence.
 - Réduction du tarif pour les deux tranches les plus basses du quotient familial, dans un objectif de soutien social.
- Fixation du prix du repas pour les adultes à 5 €.

Quotient familial	Tarif du repas (€)
Jusqu'à 500 euros	1,00
De 501 à 599 euros	1,50
De 600 à 799 euros	2,50
De 800 à 1099 euros	2,80
De 1100 à 1299 euros	3,30
De 1300 à 1399 euros	3,60
De 1400 à 1599 euros	3,90
De 1600 à 1799 euros	4,20
De 1800 à 1999 euros	4,50
De 2000 euros et plus	4,80
Prix repas adultes	5,00

Le maire propose de voter pour l'application de ces propositions de la commission des affaires scolaires.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-16 : Finances-participation au financement du fonctionnement de l'école Bon Sauveur

L'école primaire Bon Sauveur à Albi a développé un projet éducatif d'accueil d'enfant en situation de handicap.

Une enfant de notre commune, en situation de handicap et ne pouvant être accueillie au sein de l'école publique de Montesquieu, est scolarisée dans cet établissement. L'article L442-5-1 du Code de l'Education prévoit que les communes de résidence des élèves sont tenues de financer le fonctionnement de l'école privée, lorsqu'elles ne disposent pas elles-mêmes de capacité d'accueil.

Un forfait de fonctionnement correspondant au coût d'un élève scolarisé dans notre commune.

A titre indicatif, la commune d'Albi verse à cette école un forfait de 776 €.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-17 : Finances- modification de la délibération n°2025-11 du 14 avril 2025

La délibération n°2025-11 du 14 avril 2025 concernait la demande de subvention du programme « complexe sportif ». Le montant prévu des travaux était de 12 583,33 €. Or, les devis se montent à 11 948,82 €. Il convient donc de modifier cette délibération.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-18 : Finances- matériel bureautique demande de subvention

Le passage au système d'exploitation Windows 11 nécessite le remplacement des deux postes de travail du secrétariat, ces équipements n'étant pas compatibles avec la nouvelle version. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour cet achat.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-19 : Finances- achat d'une tondeuse demande de subvention

Pour améliorer l'entretien du stade et des chemins annexes, il est nécessaire d'équiper le tracteur-tondeuse actuel d'une seconde unité de coupe plus large. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour cet investissement.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-20 : Finances- Décision modificative

Une décision modificative doit être adoptée afin d'intégrer au budget 2025 des dépenses non prévues lors de son élaboration initiale, à savoir :

- le remplacement des deux ordinateurs du secrétariat, rendu nécessaire par le passage à Windows 11 ;

- l'attribution d'une subvention de 776 € à l'école Bon Sauveur accueillant un élève en situation de handicap.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-21 : Périscolaires -règlement intérieur

Les mises à jour du règlement intérieur des services du périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026 sont approuvées à l'unanimité des présents.

Urbanisme-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une information est donnée concernant la démarche de la communauté de communes Terres du Lauragais qui envisage de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de doter le territoire d'un document d'urbanisme cohérent, partagé et adapté aux enjeux actuels et futurs.

Dans cette perspective, les communes membres sont invitées à se prononcer, en amont de la réunion du conseil communautaire prévue en octobre 2025, sur le transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme" à la communauté de communes, en vue de l'engagement de la procédure de PLUi.

Après avoir présenté les avantages de cette démarche et rappelé les nombreuses contraintes auxquelles la commune est confrontée pour identifier une nouvelle zone à urbaniser répondant aux attentes de l'ensemble des partenaires publics, notamment des ABF, les discussions aboutissent à la décision de suspendre la procédure de révision du PLU.

Ressources humaines-renouvellement contrat d'animateur

Il convient de renouveler le contrat d'animatrice pour un temps de travail 16.19 hebdomadaires jusqu'au 01/11/2025. Elle est dans les effectifs de la commune depuis le 04/11/2024. Un bilan des effectifs des animatrices de l'ALAE et des taux d'encadrement sera réalisé afin de déterminer si ce poste doit être pérennisé pour les prochaines années.

Commissions

- Aide sociale : dossier d'aide pour régler une facture d'électricité pour un montant de 420 €.
- Afin de finaliser la procédure de mise à jour du plan communal de sauvegarde, une réunion de travail pour réaliser le Dicrim est prévu le 22/09/25 à 18H00.

Questions diverses

Le maire donne l'information concernant un courrier des administrés de la côte de Négra et de la route départementale RD16 sur le quartier d'En Serny qui signale la récurrence des vitesses excessives.

Séance du 29 septembre 2025

Pouvoirs :

P. Carrière a donné pouvoir à B. Larroche

P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du compte rendu du 23 juin 2025

Décision : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-22 : TDL-mise en place de l'outil « Déclaloc »

Monsieur le Maire présente l'outil « Déclaloc », développé par la société Nouveaux Territoires. Cet outil mutualisé permet :

- la déclaration en ligne des locations de courte durée (meublés de tourisme et chambres d'hôtes),
- l'obtention d'un numéro d'enregistrement à 13 chiffres, obligatoire pour les plateformes de location.

À ce jour, 11 locations de courte durée ont été recensées sur le territoire communal.

Les communes intéressées peuvent bénéficier gratuitement de ce service numérique, proposé par la Communauté de communes des Terres du Lauragais. Une convention de mise à disposition sera conclue afin de préciser les engagements respectifs de chaque partie. L'objectif pour la commune est de sécuriser et optimiser la collecte de la taxe de séjour, jusqu'ici partiellement non perçue.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-23 : Finances-contrat groupe assurance statutaire 2026/2029

À l'issue de la procédure de mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Willis

Towers Watson (courtier mandataire) / CNP (assureur) a été retenu comme titulaire du marché relatif au contrat groupe.

Ce contrat concerne la couverture des risques statutaires :

- des agents affiliés à l'IRCANTEC,
- et des agents affiliés à la CNRACL.

Il prendra effet à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de quatre ans.

Monsieur le Maire rappelle que :

- en 2024, la prime d'assurance s'élevait à 12 447 €,
- et que les sommes perçues par la commune (suite aux différents arrêts maladie des agents) atteignaient 29 756 €.

Les conditions de couverture et les modalités financières proposées dans le cadre du nouveau contrat groupe, applicables au 1er janvier 2026, sont les suivantes :

Couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC

(Sont concernés : les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail hebdomadaire est inférieur à 28 heures, ainsi que les agents contractuels de droit public ou de droit privé) :

Garanties	Taux au 01/01/2026
Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire / Congé de grave maladie / Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant / Congé pour accident ou maladie imputables au service	0,50 %

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL

(Sont concernés : les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires) :

Cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux collectivités et établissements publics comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents affiliés à la CNRACL

C h o i x	Garanties	Taux au 01/01/2026	
		Niveau d'indemnisation II	100 %
1	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.	8,44%	7,65%
2	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.	7,54 %	6,84%
3	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	6,56%	5,96%
4	Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	4,29%	3,91%
5	Décès - Accident et maladie imputables au service	2,15%	1,99%

Il convient que l'Assemblée décide :

- d'adhérer au service Contrats-groupe d'Assurance statutaire 2026/2029 du CDG31 aux conditions exposées précédemment ; d'autoriser Le Maire à signer la convention de service.
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC aux conditions de garanties et de taux indiquées précédemment ;
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux correspondant au choix n° 3 avec le niveau d'indemnisation IJ à 100% ;
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission facultative du CDG31 et au paiement des primes annuelles d'assurance.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-24 : Finances- complexe sportif-demande de subvention pour le matériel

Le 14 avril dernier, le Conseil municipal avait délibéré sur une demande de subvention relative à la rénovation du complexe sportif.

Le 23 juin, le Conseil Départemental a demandé que les demandes de subvention soient scindées. En conséquence, le Conseil municipal a adopté une délibération portant sur la demande de subvention concernant les travaux de rénovation.

Il convient à présent de délibérer sur la demande de subvention relative à l'acquisition de matériel sportif destiné au complexe.

Matériel	Coût HT (€)
Poteaux	1526,88
Filets accessoires	855,42
Raidisseur n°4	119,28
câble acier	723,60
Anneaux brisés	609,00
lots de buts	2153,54
Total HT	5987,72
TVA	1197,54
Total TTC	7185,26

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-25 : Décision modificative N°2

La Trésorerie de Revel a signalé la nécessité de régulariser des frais d'études « non mouvementés » depuis trois ans.

Ces frais concernent les études préalables aux travaux du groupe scolaire, pour un montant total de 28 452 €. Conformément aux prescriptions comptables, ces frais d'études doivent être intégrés aux travaux par le biais :

- d'un mandat au compte 231x-041,
- et d'un titre au compte 203x-041, avec ouverture des crédits correspondants au chapitre globalisé 041.

Cette opération constitue un simple jeu d'écriture comptable, effectué en lien avec la Trésorerie.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-26 : Finances- convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

Les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les consigner dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

La finalité de ce document est de mettre en œuvre des actions de prévention adaptées aux risques identifiés.

Le DUERP doit être mis à jour :

- au moins une fois par an ;
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou de travail ;
- lorsqu'une information nouvelle utile à l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

Depuis 2021, ce document est obligatoire dans les collectivités territoriales.

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne peut accompagner la commune dans la rédaction de ce DUERP. En parallèle, C. Donnadieu-Mariojouls prendra en charge la constitution du document unique.

La procédure de création du DUERP est chronophage, pouvant s'étaler sur plusieurs années. Le coût estimatif pour une externalisation complète de ce document est d'environ 50 000 €.

La commune peut conclure une convention avec le Centre de Gestion, au tarif de 11 € par agent et par an, afin de bénéficier de leur assistance.

Il est nécessaire d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2025-27 : Finances-Décision modificative pour amender le chapitre Charges de personnel du budget de fonctionnement

Une décision modificative doit être prise pour suppléer au manque de crédit au chapitre Charges de Personnel. En effet, il manque 7000 € pour le paiement des salaires et charges de décembre.

Cet écart est dû essentiellement :

- Art 6216 : personnel affecté par la communauté de communes. On a réglé 1945.12 € pour le paiement du personnel de TDL pour le rebouchage des trous de la voirie.
- Art 6450 : Mme Amiel a été payée en demi-traitement de septembre 2024 à janvier 2025. Elle a bénéficié d'un congé de longue maladie et nous

avons dû lui payer la différence pour un plein traitement.

Décision : approbation à l'unanimité des membres présents.

Finances-Pont sur le Mals

Pour rappel, lors du conseil du 16 septembre 2024, une délibération de principe a été prise pour lancer le programme ouvrage d'art dans le cadre de la campagne du CEREMA. La communauté de commune de TdL avait identifié 7 ouvrages d'art déclarés altérés par un défaut majeur dont le pont sur le Mals situé au hameau des Thomases. Le montant total des études et des travaux concernant la réfection du pont s'élève à 105 544,66 € HT.

Le montant estimatif du fond de concours restant à la charge de la commune qui sera appelé sur le budget 2026 : 21108,93 €.

La date de démarrage des travaux est prévue fin 2025 début 2026

Finances- traitement archivistique

La commune a engagé les travaux d'aménagement des combles du bâtiment de la mairie afin d'y installer les archives.

Avant le déménagement des archives, il convient de procéder à leur tri, classement et conservation, un travail d'autant plus important que le cadre de classement actuel, réalisé à Montesquieu, est antérieur à la circulaire du 18 décembre 1998 et n'est plus conforme aux normes en vigueur.

Il est donc nécessaire de recoter les archives déjà classées afin de garantir leur conservation et leur accessibilité.

À cet effet, deux devis ont été établis :

	Linéaire (mètre)	Prix total TTC
Pôle archives conseil	50 m	8 400,00 €
Rhenus	45,40 m	7 085,60 €

Cette dépense est à prévoir dans le prochain budget 2026.

Cimetière : cavurne-mise en place d'un règlement pour les cavurnes et réflexion sur l'achat d'une nouvelle marguerite

Les quatre cavurnes (marguerite 4 familles) précédemment acquises par la commune sont désormais toutes occupées. Il convient donc de réfléchir à l'acquisition de nouveaux cavurnes.

À titre d'information, en 2021, le prix d'une marguerite (achat et pose) était de 2 105,50 € HT. Cette opération est considérée comme une opération blanche, le coût étant intégralement reporté sur le prix des concessions. Il est donc nécessaire de réaliser des devis pour l'achat d'une ou plusieurs marguerites de 4 ou 6 cavurnes, sachant que la commune dispose de suffisamment de terrain pour leur implantation.

Par ailleurs, la commune avait déjà établi des règlements pour le cimetière et le columbarium, mais aucun règlement spécifique n'avait été défini pour les cavurnes. Il convient donc de préparer un règlement pour les cavurnes, afin d'assurer une homogénéité de présentation (plaques, dispositions, etc.).

SPEHA : rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2024. Il souligne que, selon les analyses réalisées par l'ARS, la qualité de l'eau distribuée est satisfaisante et conforme aux normes en vigueur.

Adressage : point sur l'avancée du dossier

La procédure de nouvel adressage se poursuit. La prochaine étape consiste à envoyer un courrier aux habitants concernés, situés en dehors du village, incluant :

- la proposition de nouvelle adresse,
- l'invitation à la réunion publique de présentation de la procédure,
- une note explicative sur la procédure, précisant notamment la pose des plaques numérotées et la communication de la nouvelle adresse aux différents organismes.

La réunion publique initialement prévue le vendredi 24 octobre à 18h00 à la salle des fêtes, devra être reportée début novembre, la date exacte étant à définir en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes.

Commissions

Finances : N. Fauré doit communiquer une date vers la mi-novembre – objet de la réunion : faire un point sur les dépenses par rapport au prévisionnel et préparer le budget 2026.

Voierie : A. Mahcer doit communiquer une date aux membres de la commission – objet de la réunion : faire le point sur l'état des routes et la prise en charge des nids de poules

Communication : lundi 3 novembre à 19h00 – objet de la réunion : discuter du contenu du prochain Cami de Roundo

Dicrim : lundi 3 novembre à 18h00 – objet de la réunion : Organisation de la co-rédaction du document

Repas des aînés : samedi 13 décembre – Les conseillers sont conviés au repas pour assurer le service. Les aînés qui ne pourront pas assister au repas bénéficieront du colis de Noël.

Questions diverses

- Projet de location de terrains inconstructibles à des gens du voyage sur le secteur d'En Serny :

Mme Anne Jouanolou a sollicité à plusieurs reprises les services de la mairie concernant le devenir de ses terrains constructibles, actuellement inconstructibles. Ceux-ci sont situés sur le secteur d'En Serny, en zone AUO du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une zone fermée à l'urbanisation. Cette fermeture est liée à la suppression, par Réseau31, de l'extension prévue du

réseau d'assainissement des eaux usées, ce qui rend impossible toute ouverture à l'urbanisme dans l'état actuel du PLU.

La mairie a systématiquement apporté à Mme Jouanolou des réponses claires sur le devenir de ses terrains, en rappelant que le PLU ne permet pas d'envisager une issue favorable à leur constructibilité. Par ailleurs, même dans l'hypothèse où la commune engagerait une révision du PLU, ses terrains — situés dans le périmètre classé du Canal du Midi — rendraient toute ouverture à l'urbanisme particulièrement complexe.

Par courriel en date du 28 août 2025, elle a informé la mairie de son intention de louer ces terrains à des gens du voyage. Un courrier a été adressé aux riverains concernés pour les tenir informés de cette situation. La mairie a saisi l'Agence Technique Départementale afin de préciser la réglementation applicable. À ce jour, aucun retour n'a été reçu. Il est rappelé que le PLU interdit explicitement l'installation de caravanes sur ces parcelles.

- Projet de création d'un pumptrack modulaire sur l'espace pétanque :

M. C. Donnadieu-Mariojouls a présenté un projet porté par un groupe de parents d'élèves de l'école de Montesquieu-Lauragais. Celui-ci propose l'installation d'un pumptrack sur le terrain de pétanque existant. Un pumptrack est une piste modulaire composée de bosses, virages et sauts, conçue pour permettre aux utilisateurs de maintenir leur vitesse sans pédalage. Cet équipement, sécurisé et adapté à tous les niveaux, favorise l'apprentissage du vélo et le développement de la coordination motrice. Le projet s'intégrerait dans un espace de jeu déjà doté d'une aire de jeux et d'un city stade.

Le coût estimé de l'installation s'élève à 50 328 €, avec des possibilités de subventions pouvant couvrir jusqu'à 80% du montant.

A. Mahcer a indiqué que ce projet ne constituait pas une priorité pour la commune.

N. Fauré a rappelé que la commune a récemment investi plus de 1,5 million d'euros dans la réhabilitation du groupe scolaire, afin d'améliorer le bien-être des enfants. Bien que la commune dispose d'économies, l'équilibre du budget de fonctionnement devient de plus en plus difficile à maintenir sans augmentation des impôts. D'autres dépenses prioritaires sont à envisager notamment l'amélioration des outils de travail des agents municipaux, la réflexion sur la rénovation des

ateliers municipaux et l'acquisition d'un nouveau tracteur, et autres dépenses (rétrocession des tombes abandonnées, entretien des bâtiments...).

À l'issue des échanges, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à ce projet.

A. Mahcer a sollicité l'accord du conseil pour autoriser des non-résidents de la commune à créer une nouvelle association de pétanque, qui utiliserait les terrains existants.

- Acquisition d'une parcelle agricole à En Serny :

La mairie est en discussion avec le propriétaire d'une parcelle agricole d'environ 1 hectare, située sur le secteur d'En Serny. Dans le cadre du schéma de gestion des eaux pluviales, Réseau31, qui suit ce dossier, a souligné l'intérêt stratégique de maîtriser ce foncier. En effet, cette acquisition permettrait de mieux gérer les problématiques récurrentes de débordements lors des épisodes orageux, en offrant une solution pérenne pour le stockage ou l'infiltration des eaux.

Afin de déterminer un prix équitable, la maire a sollicité l'expertise de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), compte tenu de la situation particulière de ce terrain, enclavé et à vocation agricole. Elle attend désormais le retour de cette consultation pour finaliser une proposition financière acceptable pour toutes les parties.

- Entretien du cimetière :

Il est mentionné que certains habitants se sont plaints de l'état d'entretien du cimetière. Justement, les agents municipaux ont déjà mobilisé trois journées complètes la semaine dernière afin de nettoyer le site, où la végétation s'était densifiée sous l'effet des pluies de fin d'été.

Face à la récurrence de ces besoins et dans un souci d'optimisation, deux pistes sont envisagées :

Externaliser l'entretien en concluant un contrat avec un paysagiste extérieur, afin de garantir un suivi régulier et de qualité.

Réaffecter les contrats d'entretien existants vers d'autres secteurs de la commune, permettant ainsi de recentrer les moyens disponibles sur les priorités identifiées.

Une réflexion approfondie sera menée pour évaluer la faisabilité et l'efficacité de ces solutions.

11 novembre 1918 : Se souvenir pour construire la paix

Montesquieu-Lauragais honore la mémoire des héros lors du 107ème anniversaire de l'armistice

La commémoration du 107ème anniversaire de l'armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulé au monument aux Morts, entouré des Habitants de Montesquieu-Lauragais, d'élus du conseil municipal.

M. le Maire a donné lecture du message de Madame Catherine VAUTRIN ministre des Armées, et de Madame Alice RUFO ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

C'était il y a 107 ans. Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne.

Un million quatre cent mille soldats « tombés au champ d'honneur », autant de familles meurtries. Quatre millions de blessés et de mutilés. Et parmi ceux apparemment indemnes, combien de nuits hantées par des terreurs sans fin.

Les enfants présents ce jour-là ont donnés lecture d'un texte rappelant la mémoire des soldats originaires de Montesquieu-Lauragais tombés au combat pour la liberté, ils étaient âgés de 20 à 32 ans, sûrement fils, père, cousin, mari, fiancé ou encore oncle

M. le Maire s'est ensuite adressé aux enfants pour leur parler de ce que représente la paix :

“La paix, ce n'est pas seulement l'affaire des grands ou des gouvernements.

La paix commence dans la cour de l'école, quand on tend la main à celui qui est seul, quand on partage, quand on apprend à écouter et à respecter les autres. Chaque sourire, Chaque mot gentil, chaque geste d'amitié est une petite pierre posée sur le chemin de la paix.”



Contexte historique

Passchendaele, une bataille oubliée....

Automne 1917. Il ne pleut pas : il hurle. Les gouttes tombent comme des aiguilles sur un sol qui n'en peut plus d'absorber la douleur. Sous l'uniforme détrempé, un soldat enfonce ses bottes dans la boue. À chaque pas, il a l'impression de tirer un cadavre invisible accroché à ses pieds. Ici, le combat n'est pas seulement contre l'ennemi — il est contre la terre elle-même.

Les bombardements ont transformé la région en un paysage lunaire. Des cratères d'obus, remplis d'eau brunâtre, s'étendent à perte de vue. Les tranchées ont disparu : englouties. Seuls subsistent quelques planchers de bois posés en équilibre instable, les fameux duckboards, dernière frontière entre la survie et la noyade viscérale. Un faux pas — et c'est le silence définitif.

On raconte que certains soldats disparaissaient en quelques minutes, avalés par la glaise, sans qu'un seul cri ne remonte.

Dans ce décor apocalyptique, les ordres continuent d'arriver. Assaut. Nouveau bombardement. Nouvelle avancée. Dix mètres. Cent mètres. Parfois moins. À l'aube, on se bat pour gagner la longueur d'un terrain de football ; le soir, on la reprend au profit d'une contre-attaque allemande. Les positions changent sans cesse, le paysage non. Toujours la boue. Toujours la pluie. Toujours l'odeur lourde de la terre et du sang.

À l'arrière, les officiers espèrent encore une percée. À l'avant, le temps se mesure à la survie. Les communications sont hasardeuses, on transmet les messages par coureurs, parfois par fil téléphonique quand les câbles ne sont pas arrachés par les éclats. Le fracas de l'artillerie martèle le sol comme un cœur mécanique devenu fou.

Puis arrivent les Canadiens, en octobre. Les hommes avancent comme des funambules, s'accrochant à chaque talus solide, tels des alpinistes en enfer. Leur progression est lente, méthodique, obstinée. **Le 6 novembre**, ils atteignent enfin Passchendaele. Ou ce qu'il en reste : un nom sur une carte, un amas de ruines sur la terre, une victoire au goût amer. Quand les armes se taisent enfin, le bilan apparaît dans toute son absurdité : **un demi-million de victimes pour huit kilomètres conquis**. Ce n'est plus une bataille — c'est le cri de la guerre d'usure dans toute sa brutalité.

Passchendaele reste dans les mémoires comme un champ de bataille où les hommes n'affrontaient pas seulement d'autres hommes, mais la pluie, la terre, et la folie meurtrière de l'époque.

Nouvel adressage des adresses postales

Votre Adresse Change :

Le Guide du Nouvel Adressage à Montesquieu Lauragais

Une nouvelle loi oblige les communes à mettre à jour leur système d'adressage pour améliorer la sécurité et l'efficacité des services.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?



C'est une obligation légale

La loi 3DS impose un adressage complet et cohérent pour toutes les communes.



Pour votre sécurité et votre confort

Facilite l'intervention des secours et la livraison du courrier, des colis et des services.

QUI EST CONCERNÉ ET QUE FAIRE ?



Qui est concerné ?

Toutes les habitations situées en dehors du centre-bourg de Montesquieu Lauragais.



Que devez-vous faire ?

Vous devez personnellement effectuer le changement d'adresse auprès des divers organismes.



Besoin d'aide ?

Rendez-vous sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou contactez la Maison France Services de Nailloux.

POURQUOI ?

Selon la loi 3DS – article 169 (21/02/2022) et le décret d'application n°2023-767 (11/08/2023),

les communes ont l'obligation d'assurer un adressage complet et cohérent. Pour les communes de moins de 2 000 habitants cette mise à jour devait être réalisée pour le 01 janvier 2025.

Cette opération a pour objectif d'améliorer la localisation des habitations pour leur sécurité (services d'urgence, gendarmerie...), pour l'efficacité des services (distribution du courrier et des colis, fournisseurs d'énergie...) et pour la fiabilité des registres administratifs.

QUEL CHOIX ?

La Commune a fait le choix d'une **numérotation métrique** :

- recommandé par l'Etat et les services d'urgence.
- permettra également une meilleure intégration des futures habitations.

Des nouvelles voies vont être créées dans les secteurs denses, les lieux-dits seront conservés.

→ **La Commune fournira les nouvelles plaques**, à la charge de chacun de les poser. Les plaques des nouvelles voies seront posées par les employés de la Commune.

QUAND ?

La compréhension de ce décret, la réflexion sur le type d'adressage à mettre en place sur la Commune et les procédures ont nécessité beaucoup de temps et d'implications. **La mise en place des nouvelles adresses sera donc effective sur le 1er trimestre 2026.** Suite à la réunion publique du 07 Novembre, à la délibération en Conseil Municipal du 15 Décembre 2025, **courant janvier les administrés concernés vont recevoir un courrier de confirmation de la nouvelle adresse.** Ce courrier pourra être utilisé comme justificatif lors de vos démarches administratives.

POUR QUI ?

Cette mesure concerne toutes les habitations en dehors de centre-bourg de Montesquieu Lauragais.

COMMENT ?

La Mairie adressera un fichier des nouvelles adresses aux impôts (DGFIP), au Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31), à La Poste, à ORANGE (vérifier que le changement est effectué) ainsi qu'à EDF (vérifier que le changement est effectué).

Pour les autres organismes, les habitants doivent réaliser le changement d'adresse par eux-mêmes. Vous pouvez aller sur le site « <https://www.service-public.fr> » et/ou vous rendre dans une Maison France Services pour vous accompagner : **Maison France Services, 2 avenue de Saint-Léon, 31560 Nailloux – 05 66 91 64 – franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr**

Procédure de rétrocessions des concessions funéraires abandonnées

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que nous avons entrepris l'inventaire des concessions en état d'abandon ou non entretenues du vieux cimetière.

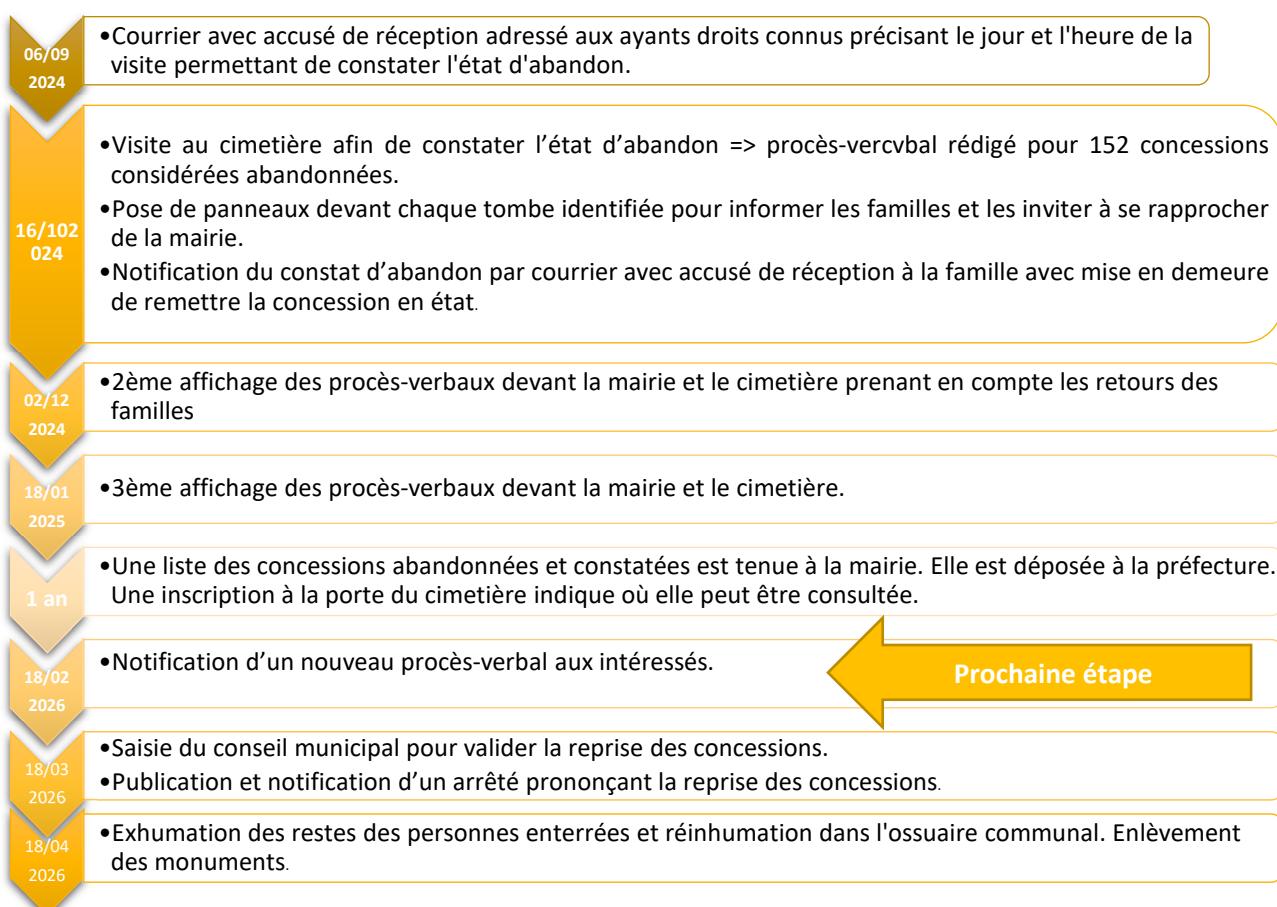
Nous rappelons qu'« un état d'abandon peut être déclaré lorsque la concession présente des signes de dégradation, de végétation envahissante ou de manque d'entretien manifeste ». Le fleurissement seul n'est pas considéré comme un entretien.

Cette procédure nous a permis de procéder au relevé général de toutes les concessions du vieux cimetière et de répertorier les emplacements vides.

A ce jour, un grand nombre de sépultures ont été nettoyées. **La liste de celles qui sont susceptibles d'être reprises par la commune a été envoyée à la Préfecture.**

Nous sommes conscients des perturbations que cette procédure peut occasionner et **nous remercions les familles qui se sont manifestées auprès du secrétariat de la Mairie et qui ont fait le nécessaire.**

Calendrier de la procédure



Dépôts sauvages : soyons vigilants !

Nous constatons malheureusement une recrudescence de dépôts sauvages sur notre commune. Ces comportements nuisent à l'environnement, dégradent notre cadre de vie et engendrent des coûts importants pour la collectivité.

Que faire si vous êtes témoin de tels faits ?

- Ne confrontez pas la personne vous-même.
- Notez si possible la plaque d'immatriculation du véhicule,
- **Prévenez immédiatement la mairie** en signalant l'incident. Votre vigilance est précieuse pour protéger notre commune et ses habitants.
- Nous comptons sur votre engagement citoyen pour **préserver la propreté et la sécurité de Montesquieu-Lauragais**.
- Ensemble, agissons contre les dépôts sauvages et les comportements frauduleux.



Pont A61 route Villenouvelle



Pont A61 En Serny

Merci de votre vigilance et de votre civisme

Le compostage au cimetière

Dans un objectif de réduction des déchets, la commune de Montesquieu-Lauragais, en partenariat avec Terres du Lauragais, a mis en place des composteurs au cimetière.

Ces composteurs ont pour but de traiter l'ensemble des **déchets organiques** du cimetière :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Feuilles • Branchages • Fleurs fanées | <ul style="list-style-type: none"> • Terres • Mauvaises herbes |
|---|--|





COMPOSTAGE AU CIMETIÈRE

Pour préserver notre environnement et valoriser les déchets verts, un composteur est mis à votre disposition.

Vous pouvez y déposer :

- ✓ Fleurs fanées
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Mauvaises herbes
- ✓ Petits branchages
- ✓ Terre

Merci de ne pas déposer :

- ✗ Pots en plastique ou en terre cuite
- ✗ Rubans, ficelles, cellophane
- ✗ Bougies, cierges, objets funéraires

Ensemble, contribuons à un cimetière plus respectueux de la nature.
Ce compost servira à enrichir naturellement les espaces verts du cimetière.



Le compost issu de cette opération sera en libre-service afin d'être réutiliser pour les espaces verts du cimetière et pour rempoter les pots de fleurs.

Pour les autres déchets plastiques ou autres, les points de collecte sont à votre disposition.

Nous vous rappelons que les pots en terre cuite ou en céramique doivent être amenés vers les déchetteries.

La gestion du composteur se fera par les ambassadeurs du tri de Terres du Lauragais. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans l'utilisation de celui-ci.

Vous pouvez les contacter pour toutes questions au 07.85.60.56.74 ou par mail : ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr

Ensemble, contribuons à un cimetière plus respectueux de la nature.

14

Repas des aînés placé sous le signe de la convivialité

Le samedi 13 décembre 2025, les aînés du village se sont retrouvés autour d'un repas, offert par la municipalité, un moment attendu placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Les participants se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse autour d'un apéritif convivial, propice aux échanges et aux retrouvailles.



Le déjeuner, préparé et servi par le traiteur Brasero & Co de Nailloux, a ravi les convives par la qualité et la générosité de ses plats. Ce moment gourmand s'est déroulé dans une atmosphère détendue et festive, appréciée par l'ensemble des invités.

Pour accompagner ce repas, un artiste solo est venu animer la rencontre, apportant une touche musicale qui a su séduire le public et renforcer l'esprit convivial de cette belle journée.

Les personnes n'ayant pas pu assister à ce moment de convivialité n'ont pas été oubliées : un colis leur a été offert par la municipalité, témoignant de l'attention portée à l'ensemble des aînés de la commune.

Ce repas des aînés restera un agréable souvenir pour tous, illustrant parfaitement l'importance de ces moments de rencontre et de lien social au sein du village.



100^e anniversaire de Fernand Bellio

Ce repas a été l'occasion de célébrer avec émotion le 100^e anniversaire de Fernand Bellio, un homme profondément attaché à son territoire.

Agriculteur dévoué dans l'élevage de vaches laitières, Fernand a consacré une grande partie de sa vie au travail de la terre, exerçant son métier avec passion, courage et fierté. Par son engagement et ses valeurs, il incarne une génération qui a façonné l'identité rurale et l'authenticité de notre territoire.

Homme de partage et de convivialité, Fernand est également connu pour ses passions : la pétanque, où il a remporté plusieurs coupes, le loto, moments appréciés de rencontres et de bonne humeur, ainsi que le bricolage, domaine dans lequel il a souvent rendu service avec ingéniosité et gentillesse.

Très attaché à sa famille, il a su transmettre des valeurs fortes telles que le sens du travail, le respect et la simplicité. Enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants constituent aujourd'hui sa plus grande fierté.

À travers cet anniversaire exceptionnel, c'est toute une époque et la mémoire vivante de la commune qui ont été mises à l'honneur. La municipalité et l'ensemble des habitants adressent à Fernand Bellio leurs sincères félicitations et leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur.



Élections municipales 2026 : 15 et 22 mars 2026



1er
tour

15 mars

Allons
Voter!

2d
tour

22 mars

Attention : harmonisation du mode de scrutin

Parmi les changements notables, l'harmonisation du mode de scrutin pour les élections municipales dans les toutes les communes

Depuis la promulgation de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire proportionnel.

À partir de mars 2026, dans toutes les communes, le mode de scrutin applicable sera donc un scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes de candidats et suppression du panachage.

Ainsi, il n'est plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms, ni de modifier l'ordre de présentation des candidats lors du vote.

Les listes de candidats doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.

Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour, il lui est attribué un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

En cas de second tour, seules peuvent se présenter les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés. Ces listes peuvent être modifiées dans leur composition pour inclure des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, à condition que la liste de ces candidats ait obtenue, au premier tour, au moins 5% des suffrages exprimés. **En cas de fusion de listes, l'alternance entre une femme et un homme doit toujours être respectée.** La répartition des sièges se fait ensuite comme lors du premier tour, avec attribution de la moitié des sièges à la liste arrivée en tête.

Êtes-vous bien inscrit sur
les listes électorales ?
Vérifiez-le dès à présent

Vous pouvez vérifier votre
situation électorale sur le site
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>



Je vérifie ma situation
électorale



Je m'inscris sur les
listes électorales



Je donne procuration



Xylella fastidiosa : une surveillance renforcée sur la commune

Depuis maintenant cinq ans, la bactérie *Xylella fastidiosa* a été détectée en Occitanie lors d'analyses officielles, sur de nombreuses espèces végétales telles que les oliviers, lavandes, amandiers, genêts, lauriers, romarin, pêchers ou encore certaines plantes sauvages. Sans danger pour l'homme et les animaux, cet organisme nuisible représente néanmoins une menace importante pour la végétation. Déjà présente en Corse et en région PACA depuis 2015, elle est également observée dans plusieurs pays européens.

Classée « organisme de quarantaine prioritaire » au niveau européen, cette bactérie ne dispose à ce jour d'aucun traitement curatif. Elle peut se propager notamment par les échanges de végétaux destinés à la plantation ou par des insectes vecteurs largement présents dans notre région.

Dans ce contexte, des **prospections annuelles obligatoires** sont menées par **FREDON Occitanie**, organisme délégataire de l'État, sous le contrôle de la **DRAAF-SRAL**. Cette année, notre commune, située en tout ou partie en **zone d'enrayement**, est concernée par ces contrôles. Des prélèvements sont réalisés sur différentes plantes, y compris sur des parcelles privées, afin de vérifier la présence ou non de la bactérie.

Les végétaux prélevés sont signalés par une **rubarise rouge et blanche numérotée**, qui doit rester en place jusqu'à réception des résultats d'analyse.



En cas de détection positive, les végétaux concernés seront recouverts de filets anti-insectes puis détruits, selon des procédures strictement encadrées par l'État. Ces opérations sont réalisées par des entreprises mandatées et financées par la DRAAF-SRAL. Les propriétaires des parcelles concernées sont informés officiellement.

Selon la localisation (zone d'enrayement ou zone tampon), des mesures complémentaires peuvent être appliquées, allant jusqu'à la destruction préventive de certains végétaux sensibles autour d'un foyer détecté, afin de limiter toute propagation.

Ces actions s'inscrivent dans la mission plus large de **FREDON France**, réseau national reconnu pour la surveillance de la santé des végétaux et la prévention des risques environnementaux. Leur intervention sur notre territoire contribue à la protection durable de notre patrimoine naturel et agricole.

Pour toute information complémentaire, une carte interactive des zones concernées et les mesures en vigueur sont consultables sur le site de la DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/mesures-d-enrayement-de-xylella-fastidiosa-subsp-multiplex-a9458.html>



La minute ALAE !

Décoration d'Halloween sur le parvis de la mairie !

A l'occasion de la fête d'Halloween, le parvis de la mairie s'est transformé en un lieu magique et coloré, grâce à une décoration réalisée en grande partie, lors des différents temps d'accueil des enfants. Ramassage des marrons pour lester les citrouilles, coloriages, peinture....

L'objectif était de permettre à tous les enfants, y compris ceux qui ne participent pas aux activités du soir, de contribuer à ce projet collectif.

Les enfants ont confectionné diverses décos : citrouilles, fantômes, guirlandes et autres symboles d'Halloween qu'ils ont eu la joie de découvrir exposées.

Leur fierté et leurs sourires témoignaient de l'importance de valoriser leurs talents et leur imagination.

Je tiens à remercier chaleureusement les animatrices de l'ALAE qui, avec beaucoup de générosité, ont consacré du temps pendant leurs congés pour installer la décoration, permettant de faire de ce projet un véritable succès, apprécié des petits et des grands. Je remercie également l'APE qui, en déplaçant le lieu de rendez-vous de son animation, a rendu possible la mise en scène et illustre parfaitement l'esprit de convivialité que nous essayons d'animer.



👉 Consultez le "Petit Journal de l'ALAE", lien direct sur la gauche



👉 Accédez au planning des Temps d'Activités Pérисcolaires pour ne rien manquer.



Interview de Christine, Directrice de l'ALAE de Montesquieu-Lauragais

Bonjour Christine, peux-tu te présenter ?

Christine : Je m'appelle Christine, j'habite à Montesquieu depuis 1996. Je suis mariée, maman de trois enfants et mamie de trois petits-enfants.

Tes enfants ont-ils été scolarisés à Montesquieu ?

Christine : Oui, ils ont été scolarisés à Montesquieu de la maternelle au CM2. Je me suis beaucoup impliquée dans la vie scolaire, d'abord en tant qu'élue, puis au sein de l'association des parents d'élèves comme trésorière, jusqu'au départ de mon dernier enfant.

En quelle année as-tu été recrutée ?

Christine : J'ai intégré l'équipe communale en octobre 2007 en tant que responsable de la garderie et de la surveillance des enfants à la cantine. J'apportais également mon aide au service de la cantine.

Quelle est ta fonction aujourd'hui ?

Christine : Je suis directrice de l'ALAE. J'encadre une équipe d'animatrices, j'organise leurs emplois du temps, les plannings, la vie de l'ALAE ainsi que les activités proposées aux enfants.

Comment préparez-vous les activités ?

Christine : Nous organisons une réunion d'équipe chaque vendredi pour discuter et préparer les activités de la semaine suivante : activités créatives, sportives ou autres ateliers.

Certaines activités suivent un thème, n'est-ce pas ?

Christine : Oui. Lors de la réunion de pré-rentrée, nous choisissons chaque année (ou tous les deux ans) un thème principal. Nous le déclinons ensuite en sous-thèmes qui évoluent de vacances en vacances, ce qui permet une dynamique pédagogique tout au long de l'année.

Pour l'année scolaire en cours, le thème retenu est "Nature et Protection". Ce choix permet de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux, à travers des ateliers de jardinage, de tri sélectif ou encore des activités liées au recyclage.

Les années précédentes, nous avons exploré le thème des chiffres en leur donnant un sens symbolique :

- **1** : le *moi*, mettant en avant l'importance de l'individu dans la société.
- **3** : *Les Trois Mousquetaires*, pour parler d'empathie, de solidarité et d'entraide ;

- **5** : les *anneaux olympiques*, symbole d'unité et de compétition saine, qui a inspiré le spectacle de fin d'année ;
- **6**, puis **7** : les *Sept Merveilles du Monde*, voyage à travers l'Inde, l'Égypte, le Pérou...
- **8** : les Arts, avec une conclusion en beauté grâce à un spectacle dédié au cinéma.

Les enfants sont-ils suffisamment occupés ?

Christine : Absolument. J'ai à cœur de leur proposer une grande variété d'activités sur tous les temps d'accueil, le matin, le midi, le soir, ainsi que pendant les TAP.

Les enfants peuvent choisir librement :

- Jeux collectifs favorisant le partage et la coopération,
- Activités manuelles pour exprimer leur créativité,
- Jeux libres : cartes, corde à sauter, échasses, jeux de construction, etc.

Je constate qu'ils participent avec enthousiasme. Leur énergie, leur créativité et le plaisir qu'ils prennent à jouer ensemble montrent l'importance de ces moments de convivialité et d'épanouissement.

Cybersécurité et création de jeux vidéo : un atelier familial réussi

Le 29 novembre, la mairie de Montesquieu-Lauragais a vibré au rythme du numérique lors d'un atelier dédié aux bonnes pratiques en cybersécurité et à la création de jeux vidéo.

Animé par la Compagnie du code de Toulouse, cette session a réuni 12 familles parents enfants, tous curieux de plonger dans l'univers de la cybersécurité et de la programmation de jeu vidéo.

Encadré par la bienveillance d'Amelle, les participants ont découvert les pièges à éviter en cybersécurité et les coulisses du développement des jeux vidéo : de la conception des personnages à la programmation des mécanismes, chaque étape a été abordé de façon ludique et accessible.

Les petits comme les grands étaient enthousiastes.

Un goûter convivial est venu clôturer cette belle parenthèse d'apprentissage, laissant dans les esprits le souvenir d'une journée riche en découverte et en complicité



Des histoires qui voyagent : la bibliothèque à l'école élémentaire

Dans le cadre du « Mois des Enfants » en novembre, Reine LAFON, responsable de la bibliothèque de Montesquieu Lauragais, a offert un spectacle de marionnettes le vendredi 28 novembre aux élèves de la maternelle.

Cet événement a été organisé grâce au soutien logistique du « Contrat Territoire Lecture » de Terre du Lauragais et à l'accord du directeur de l'école élémentaire.



© Atelier des songes

Ata, les voyages infinis

Cie Atelier des songes

De 3 à 5 ans

Jeu et écriture : Delia Sartor

Scénographie mise en scène : Henry Castres

Musique : Felix Halbe/Abdullah Ibrahim

Ata est une petite souris curieuse. Depuis toujours, elle grignote les livres en espionnant les humains. Mais un jour, attirée par quelques lettres découpées, elle se prend au jeu de percer le mystère de l'écriture ...

Elle tient à remercier chaleureusement Terre du Lauragais pour son appui dans l'animation du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire. De nouvelles animations sont déjà prévues pour 2026, avec un atelier scientifique en mai et un spectacle en novembre. La bibliothèque ne se limite pas à offrir des livres : elle joue un rôle culturel essentiel au sein de notre commune.

Grâce au soutien financier de la municipalité, la bibliothèque a pu enrichir son fonds documentaire et continue d'étoffer son offre pour satisfaire tous les goûts. Chacun peut y trouver son bonheur, quel que soit son âge ou ses centres d'intérêt.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : Mercredis : 16h30 - 18h et Vendredis : 16h - 18h30

Nous vous souhaitons une excellente année et de belles découvertes littéraires !

L'application mobile de la commune est disponible !

Nous avons créé l'espace de notre commune sur l'application mobile officielle de la Communauté de communes Terres du Lauragais !

Une application pour vous informer plus facilement et renforcer les liens de proximité sur l'ensemble du territoire.

Grâce à cette nouvelle application, vous pouvez désormais accéder à toutes les infos utiles de votre quotidien, où que vous soyez.

Votre commune et votre intercommunalité... dans votre poche !

Disponible gratuitement !

Téléchargez dès maintenant l'application sur votre smartphone



Que pouvez-vous faire avec l'appli ?

- ✓ Suivre l'actualité de votre commune et de votre intercommunalité
- ✓ Consulter les événements à venir via l'onglet Agenda
- ✓ Être informé en temps réel grâce au Fil d'infos et aux alertes
- ✓ Accéder facilement à de nombreux services publics
- ✓ Suivre plusieurs communes en parallèle, si vous êtes actif dans différents secteurs

Tiques : restons vigilants !

À l'approche du printemps et tout au long de l'année, la présence de **TIQUES** dans les zones naturelles (forêts, prairies, garrigues, mais aussi jardins) représente un **RISQUE SANITAIRE RÉEL**. Ces petits parasites se fixent sur la peau des humains ou des animaux pour se nourrir de leur sang et peuvent transmettre des agents pathogènes responsables de maladies infectieuses, la plus connue étant la **maladie de Lyme**.

Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme est causée par une bactérie transmise lors d'une morsure de tique infectée. Quelques jours après une morsure, un **anneau rouge qui s'étend autour de la zone piquée** peut apparaître. Sans traitement, l'infection peut entraîner des troubles de la peau, des articulations ou du système nerveux. Heureusement, **un traitement antibiotique prescrit rapidement est efficace**.

Où et quand faire attention ?

Les tiques vivent dans les espaces végétalisés (forêts, herbes hautes, broussailles), mais **jusqu'à la moitié des morsures peuvent aussi survenir dans les jardins ou les parcs**. Elles sont particulièrement actives au printemps et en automne, mais peuvent être présentes toute l'année si le temps reste doux.

Quelques bons réflexes

Pour réduire les risques de morsure :

- portez des **vêtements couvrants et de couleur claire** lors des balades, facilitant la détection des tiques ;
- évitez les **hautes herbes et les broussailles**, privilégiez les chemins balisés ;
- inspectez soigneusement votre corps, celui de vos enfants et vos animaux au retour ;
- si une tique est fixée, **retirez-la immédiatement** à l'aide d'un tire-tique, d'une pince fine ou, à défaut, de vos ongles, puis **désinfectez** la zone ;
- consultez un **médecin** en cas de **symptômes persistants** (fièvre, rougeur importante, fatigue).

Une application utile

L'application **Signalement-Tique**, téléchargeable gratuitement, permet de **signaler une morsure ou la présence de tiques**, de localiser et de contribuer à la prévention collective.

Rester vigilant et adopter les bons gestes simples permet de profiter de la nature **en toute sécurité**.

Tiques

Attention aux piqûres



Prévenir

- Privilégiez les chemins balisés,
- Portez des chaussures fermées et des vêtements couvrants de couleur claire pour mieux repérer les tiques sur le tissu,
- Utilisez des répulsifs autorisés.

S'inspecter

- Au retour d'une promenade en forêt, dans le maquis ou la garrigue, ou après avoir passé du temps dans votre jardin, **inspectez-vous**.

Détacher

- En cas de piqûre, détachez **immédiatement** les tiques à l'aide d'un tire-tique, d'une pince fine ou, à défaut, de vos ongles, puis **désinfectez** la plaie.

Surveiller

- Surveillez la zone de piqûre pendant plusieurs jours et consultez votre **médecin** en cas de symptômes (fièvre, fatigue, rougeurs ...).



Broyage des végétaux



La collecte des végétaux s'est déroulée du 28 novembre au 7 décembre 2025 à la cabane de la chasse.

Le broyage a été réalisé par les services de Terres du Lauragais, et le broyat est mis à disposition des administrés.



Le berceau du pastel : une histoire d'or bleu

Au cœur du Sud-Ouest, entre Toulouse, Albi et Carcassonne, s'étend une région qui connaît, du XIII^e au XVI^e siècle, une prospérité exceptionnelle grâce à une plante aux feuilles vertes : le pastel (*Isatis tinctoria*). Ce territoire, appelé le **Pays de Cocagne**, est considéré comme le berceau historique du pastel, dont subsistent aujourd'hui de nombreux témoignages architecturaux et culturels.

Une plante aux pouvoirs insoupçonnés

Bien avant l'indigo venu d'Asie, le pastel fournissait en Europe une teinture bleue réputée. Les feuilles étaient broyées, fermentées puis façonnées en **coques de pastel**, lourdes boules séchées ensuite réduites en poudre tinctoriale.



Coque de pastel appelée « cocagne »

Le bleu obtenu était recherché pour sa **profondeur**, sa **stabilité** et sa **grande valeur économique**.



Le tissus, plongé dans la cuve de pastel et d'indigofera, ressort jaune vert dans les premières secondes.

Progressivement, avec l'oxygène de l'air, il prend cette belle couleur bleue.

La couleur bleue définitive sera obtenue lorsque le tissu sera sec.

Le Lauragais, terre de richesse et de commerce

Du Moyen Âge à la Renaissance, le pastel fait la fortune du Lauragais. Climat favorable, sols fertiles, organisation marchande efficace et réseaux d'exportation via Toulouse vers Bordeaux et l'Europe du Nord expliquent ce succès.

Toulouse, Castelnau-d'Orbieu, Revel, Lavaur ou Montgeard s'enrichissent rapidement. De cette opulence naît l'expression « **pays de cocagne** », synonyme de vie prospère et aisée.

Un patrimoine marqué par “l'or bleu”

La culture du pastel a profondément marqué le territoire :

- **Hôtels particuliers** des marchands pasteliers à Toulouse (Hôtel d'Assézat, Hôtel de Bernuy),
- **Greniers et séchoirs à pastel** dans les bourgs du Lauragais,
- **Moulins pasteliers** destinés au broyage des feuilles,
- **Bastides et villages** comme Montgeard, exemple d'urbanisme issu de cette richesse. Ces sites constituent aujourd'hui un patrimoine emblématique du Sud-Ouest.

Un déclin rapide, mais un héritage durable

À partir du XVII^e siècle, l'indigo asiatique, moins coûteux, provoque le déclin rapide du pastel. Les cultures disparaissent, mais l'héritage demeure dans les paysages et la mémoire régionale.

Depuis les années 1990, un renouveau s'opère : le pastel est à nouveau cultivé pour la teinture, les cosmétiques et l'artisanat.

Le pastel aujourd'hui : entre tradition et modernité

Plus qu'une plante, le pastel est devenu un **symbole culturel du Lauragais**. Son bleu lumineux continue de fasciner et rappelle qu'ici, l'or bleu a façonné les paysages, enrichi les hommes et laissé une empreinte durable dans l'histoire du Sud-Ouest.

Depuis 2003, la recherche a redonné au pastel une place dans la cosmétique : ses graines pressées à froid donnent une **huile cosmétique anti-oxydante et très hydratante**.

Le comité des fêtes

Notre nouvelle équipe remercie les nombreux habitants qui furent présents à nos manifestations et qui lui permirent de jouir d'un grand succès.

Après notre soirée « choucroute » en mars, nous avons pu faire l'expérience de notre premier **vide-greniers** qui s'est hélas déroulé sous la canicule mais qui malgré cela a réussi à attirer de nombreux exposants.



Notre **fête de la Saint-Jacques** a apporté pleine satisfaction et a initié un fort bel élan au sein du village. Nous vous en remercions car cela nous encourage à poursuivre nos efforts. Nous regrettons toutefois de n'avoir pu répondre à toutes les réservations concernant les repas et vous prions de bien vouloir nous en excuser. Nous encourageons donc les futurs participants à s'inscrire au repas le plus tôt possible.

Nous comptons sur votre enthousiasme et bonne humeur car sans vous rien ne serait vraiment possible.

Très amicalement, **le comité des fêtes**.

Pour le premier semestre, nous vous attendons pour trois événements :

- **le 7 mars** pour notre soirée « choucroute »,
- **le 21 juin** pour notre vide-greniers « musical » nous proposerons une « scène ouverte » à tous les férus de musique en tout genre (débutants ou confirmés), n'hésitez pas à revenir vers nous.
- **Les 17,18 et 19 juillet** pour notre fête locale. Bien sûr, afin de pérenniser le dynamisme du village, nous avons à cœur de garder la fête locale comme première de nos préoccupations.

Briqu'A Bras



Après les « Escales en Canal » en juillet, les 20 et 21 septembre 2025 a eu lieu la 3° édition du Déjeuner sur l'herbe, Festival Musical, Artistique et Culturel, visant à mettre en valeur notre magnifique site de l'écluse de Négra. Le bilan est bilan très positif pour le samedi après midi et soir, les visiteurs ont pu profiter des visites guidées avec Lauragais tourisme, des conférences sur le canal du Midi et du talent de nos artistes qui avaient préparé une belle exposition dans la chapelle, Christine Thomas, Marie José Maleville, Harmonie Mo, Isabelle Caron, Myriam Galinier, Ingrid Nosavan et Serge Grelin... et bien sur des concerts avec Briqu'à Brass !

La journée du dimanche a malheureusement été annulée à cause de la pluie, mais nous étions ravis de l'ambiance, de la fréquentation, et des retours du public.

Nous remercions notre fidèle public, nos amis artistes, Christine Thomas pour ses belles affiches, SD Swing, Lauragais Tourisme, Terre Lauragais, Mr le Maire et la Mairie, Frédéric et Guillaume pour leur aide et pour leur écoute, et nos musiciennes et musiciens d'exception pour leurs qualités humaines, musicales, culinaires et pour leur polyvalence à toute épreuve maniant aussi bien la cuillère que leurs instruments...



En attendant l'Edition 2026, marquée par le 30eme anniversaire classement du canal du Midi au Patrimoine de l'Unesco, sous le soleil bien évidemment, nous vous proposons le « Cassoulet Concert » le 21mars 2026 et la « Guinguette sous le Marronnier » le 31 Mai 2026.... Alors à vos agendas !

Gymnastique Montesquirienne



L'association Gymnastique Montesquirienne, a effectué sa rentrée avec un nombre d'adhérent.es constant par rapport à l'année précédente (55 adultes et 24 enfants).

Suite au départ à la retraite de Brigitte, deux nouvelles intervenantes assurent les cours cette année : Manon (les cours du jeudi) et Kristel (les cours du lundi et du mardi). Brigitte a la gentillesse de les remplacer ponctuellement en cas d'empêchement.

Nous vous rappelons les horaires et les tarifs pour cette année.

Horaires des cours

Lundi : 18h30-19h30 et 19h30-20h30 pour la gym cardio (Kristel)

Mardi : 10h30-11h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance (Kristel)

Jeudi : 17h30-18h30 et 18h30-19h30 pour la gym douce et 19h30-20h30 pour la gym cardio.(Manon)

Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (groupes selon l'âge) (Kristel)

Les Inscriptions

Vous pouvez nous nous contacter par message à notre adresse électronique :
gymnastique.montesquier@laposte.net

Il est possible, pour les adultes uniquement, de s'inscrire à tout moment, le tarif étant adapté au nombre de mois restant avant la fin des cours

Nous proposons un cours d'essai gratuit. N'hésitez pas à en profiter !

**Notre assemblée générale annuelle aura lieu le 22 janvier 2026 à
20h30**

Tarifs

Le tarif annuel est de 165 euros pour un adulte (accès à tous les cours)

Le bureau

Christine Masot (présidente)
 Sylvie Lelèvre (trésorière)
 Bernard Thon (secrétaire)

Et nos professeures

Manon Badiali
 Kristel Tomek

Les Amis du Thé Dansant

Quelle a été l'astuce pour réunir les Montesquiriens lors du réveillon de la Saint-Sylvestre ?

Tout d'abord, le prix de l'entrée, qui était de soixante euros tout compris, incluant l'animation musicale dont le tempo a été donné par l'orchestre Benoît Renaille et Audrey.

Ceux-ci ont interprété des musiques rétro pour une ambiance musette, mais également, pour les plus jeunes, un répertoire des années 80.

Pour régaler les danseurs, deux buffets ont été installés, l'un salé puis l'autre sucré, le tout bien arrosé comme il se devait pour fêter l'arrivée de la nouvelle année.

Les Amis du Thé Dansant, par leur gentillesse, ont eu à cœur de partager avec le public ce moment festif et convivial. Ils s'étaient donné rendez-vous le 31 décembre à la salle des fêtes. A bientôt

Bonne année

A noter dans vos agendas les dates des Thé Dansants dominicaux ci-dessous :

- Dimanche 18 janvier avec l'orchestre Madison
- Dimanche 15 février avec l'orchestre TDansant
- Dimanche 15 mars avec l'orchestre Bernard Gache
- Dimanche 19 avril avec l'orchestre Benoît Renaille

En vous souhaitant un bel été ainsi que de bonnes vacances



Les Amis du Thé Dansant

Présidente : Madame Reine Lafon

Trésorier : Monsieur Joseph Pinel

Secrétaire : Madame Irène Pinel

Jean Claude et Christine

Association de Danse SD SWING



L'année de danse 2025-2026 a débuté le mardi 16 septembre, et nos cours se déroulent comme auparavant le mardi à partir de 19 h (3 cours : rock débutant, bachata, lindy hop) et le mercredi à partir de 18h15 (lindy débutant, salsa, rock confirmés).

Le Forum des associations du 7 septembre a permis de rencontrer de nouveaux danseurs en couple et d'atteindre 75 inscrits.



La soirée de rentrée du samedi 11 octobre, a permis de mettre en pratique les premiers pas de base et variations acquises pour les débutants, et un agréable dé foulement pour les danseurs plus confirmés. Cette soirée était animée par le TRIO GO LUCKY, orchestre de Rock'n'roll qui a mis le feu sur la piste de danse, une soixantaine de danseurs présents

Notre assemblée générale bisannuelle s'est tenue le 16 octobre en présence de M. le maire. Le Bureau a été reconduit et augmenté d'un nouveau membre, José Jimenez. Il se compose de : Serge Denoy (président), Magali Denoy (secrétaire), Christine Benazet (trésorière), Sylvie Lelièvre (trésorière-adjointe) et José Jimenez (secrétaire-adjoint).

Le 29 novembre, dernière soirée de 2025 a été animée par DJ Serggio et l'auberge espagnole du mercredi 17 décembre a clôturée l'année !

Un grand merci à nos bénévoles et membres du bureau pour leur aide précieuse.

Bonnes vacances de Noël et de fin d'année à tous, et rendez-vous dès le 6 janvier 2026.



Notez dès à présent les prochaines dates pour 2026 :

- | | | |
|-------------|-----------|---------------|
| ▪ 7 février | 6 juin | ▪ 28 novembre |
| ▪ 25 avril | 3 octobre | |

N'hésitez pas à nous contacter : site sdswing.org

Président : Serge 06 86 73 67 23 – denoy.serge@neuf.fr

Secrétaire : Magali : 06 52 60 19 87 - denoy.magali@sfr.fr

Ensemble William Maurer



L'Ensemble William Maurer a organisé, le **samedi 25 octobre 2025**, un concert de musique classique au sein de l'église du village. Les grands airs profanes et sacrés pour soprano étaient à l'honneur, interprétés par Aude Guiral et Catharina Mangane, accompagnées de plusieurs instruments (violon, violoncelle, piano, orgue et clavecin). Cet événement a rencontré un joli succès et le public a pu écouter le célèbre air de Carmen « L'amour est un oiseau rebelle » ainsi que le « Duo des fleurs » extrait de Lakmé de Léo Delibes.



Un concert de chant choral a également été donné le **samedi 13 décembre 2025** dans le même lieu, réunissant deux ensembles vocaux (l'Ensemble William Maurer et Babel Canto) aux répertoires très différents : musique classique et chants traditionnels.

Pour cette nouvelle année, l'EWM met le pôle théâtral à l'honneur avec la création de la première pièce de son directeur artistique, intitulée « Le monde de Gigi », un conte musical et animalier en trois actes et en vers. La première aura lieu le **samedi 13 juin 2026** dans la salle des fêtes de Montesquieu-Lauragais.

Pour financer ce projet, une soirée « réunionnaise » sera organisée le **samedi 31 janvier 2026**, avec le soutien du comité des fêtes : les participants pourront (re)découvrir les spécialités de l'île tout en assistant à quelques productions de l'association. Pour réserver, il suffit de composer le 06 14 21 94 02.

Si nos événements vous intéressent, n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux : Ensemble William Maurer sur Facebook, Youtube et Instagram.

Professionnels du village

Avoservices31 - multiservices (carrelages, petite plomberie, peinture, petite électricité...), réparations et étanchéité toiture sauf gros œuvre
– Johan Jouret - 06 03 71 52 28 – avoservices31 @hotmail.com

Coiffure à domicile - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

Courtier en prêts immobiliers et assurances et crédits - rachats de crédits –
Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 –
fbconseils31@gmail.com



Cap Bonbon - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... - 06.37.09.99.18 - capbonbon31@gmail.com

Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi" - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69
chezmoi31450@gmail.fr



Paysagiste, entretien de jardin - Yoann Pradel -

06.73.48.63.27 - yoann.padel@hotmail.fr

Entretien espaces verts - Florian Saffon : 05.61.81.55.09 ou 06.78.01.78.53



Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage - société BUC

Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 - buc.paysages@orange.fr



Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure) -société Pisco Façade - Marcio Marques de Macedo - 06.28.54.04.09 - piscofacades@gmail.com



Immobilier - conseiller SAFTI -
06.16.18.05.97 -

franck.catala@safti.fr



Les Gourmand'Isa – Isabelle SAFFON – 06.66.98.80.17 – Facebook : Les gourmand'Isa – Instagram : isabellesaffon



Maison Profiteroles
www.maisonprofiteroles.fr

06 18 93 87 06 – contact@maisonprofiteroles.fr

Maison d'hôtes « Le Fleurat » - 06.40.51.37.49 -
c.nathalie66@hotmail.fr



Nouveau Pâti'Sou'Amin – Biscuiterie orientale Traiteur - 06.68.08.91.25 –
patisouamin@gmail.com

La Bastide de Negra

labastidenegra.fr - la.bastide.de.negra@gmail.com

Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages – société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 - contact@artair.fr



MASSELIA EI – Massages à domicile Californien, Abhyanga, foot Thaï, drainage lymphatique et autres – Amélia Deseille – 06.49.87.21.60



Mas Cantegril - Lieu de réception et d'hébergements écoresponsable.

Réception pour les particuliers et les professionnels. Gîte Sauge 9 pers et Gîte Cèdre 6 pers Guinguette le mardi sur la période estivale. - Fanny Dunoyer de Segonzac – 06. 27.02.93.08 - mascantegril@gmail.com

Naturopathe – Myriem Catala – 06.10.53.13.69
myriem.catala@orange.fr
www.catalasanenaturopathie.fr

Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach – Christine Bénazet – 06.84.66.27.87 – www.christine-benazet.fr

Énergéticienne et formatrice Reiki – Marie Reignaud – 06.28.95.85.84 – mcr32@laposte.net

Taxi - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

Terrassement, assainissement – société JBF
Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52



Atelier publicitaire Chatenié Marquage et décors tout support –
www.chatenie.com - 06.50.81.03.02

Assistantes maternelles en exercice sur la commune

Christine Bénazet : 06.84.66.27.87

Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41

Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91

Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou 06.89.71.50.95

Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 -
aude_prim@msn.com

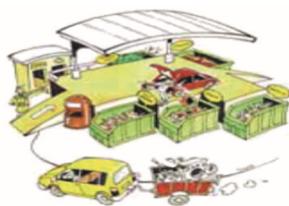


Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiriens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :



- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



État civil pour l'année 2025

La cigogne a déposé

LAMARQUE	Gabin	le 15 janvier
TSOUGAS	Martin	le 06 mars
JEAN PIQUEMAL	Paul	le 21 mars
BLANC LAVIGNASSE	Tristan	le 16 août
VADANT	Théodore	le 9 septembre

Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.

Bienvenue aux nouveaux arrivants



Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées.

Nous vous en remercions.

Beaucoup de bonheur aux mariés

DURRIS Audrey et RAMAZASHVILI Revaz	le 15 février
LECUSSAN Malaurie et ALASSET Nathan	le 19 juillet
HALLAUX Clémence et CALIENNO CURINGA Steeve	le 30 août
MANIFACIER Sascha et HIRSPIELER Thomas	le 11 octobre
VELLAS Marine et GIRARD Nathanaël	le 27 décembre

Ils nous ont quittés

JEAN	Nicolas	le 9 mars
BATISTE	Anne	le 23 juin
RICHARD	Georges	le 2 juillet
BEAUVILAIN	Suzanne	le 7 septembre
D'ALDEGUIER	Claude	le 18 décembre

Mairie et agence postale communale

Secrétariat : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public :



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

Permanence de Monsieur le maire : sur rendez-vous

Permanence urbanisme : sur rendez-vous

Services Médicaments pour les personnes isolées : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire



École : 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h00, tous les vendredis de 16h00 à 18h30.

39 66 allo docteur



3966 est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.

M. l'abbé Daniel Saphy

Presbytère - 19 place Gambetta - 31 290 Villefranche de Lauragais - Tél : 05.61.81.62.18



Le défibrillateur est situé sur la façade de la mairie